



Agde le 25 octobre 2018

**Procès-verbal du comité départemental du 18 octobre 2018 à Béziers**

Le jeudi 18 octobre 2018 à 19h00, les membres du comité départemental de rugby se sont réunis à la maison Raoul Barrière à Béziers en séance exceptionnelle.

Présents :

AMOROS A	ARAZO JM	ARENAS P	BRANDON C
HOUOT T	MEZANGE B	MONTAGNE M	NOIROT JC
TUGAS G	PALATSI R	LAGARDE JM	TEROL G
MONTARIOL A	BERTRAND E	BORT D	DURAND P
LAFAGE B	PALAU S	SONCOURT C	VIDAL G
VOISIN M	DUCLOS JM	BERARD L	BONACCHI JP
GIL H	MONAR A	SANCHIS J	COUGNENC A
SEMADET B	WEINFEILD G	MOISSONNIER P	

Absents Excusés :

DECUIGNIERE A	SAUCEROTTE JP	CLOT E	DELPAPA S
JUGE F	PERRET D		

Absents:

BEDOS G	BRUN G	LASSALVY L	SAUVAGE V
THOUROUDE A	CHAYRIGUET A	DAVID JL	GUERRERO B
GLEIZES P	MILOVIC M	PRAX	SALMERON JC

**Le président ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :**

- Validation du compte rendu du précédent comité directeur
- Ajouts éventuels au présent ordre du jour
- Rappel du fonctionnement du comité départemental et point sur les élus
- Retour sur l'organigramme et les commissions du CD34
- Modification des statuts
- Budget
- Compte rendu du séminaire des présidents de ligues et de comités départementaux
- Relations avec la ligue
- Tour des commissions
- Questions diverses

**Approbation du dernier compte-rendu :**

Le président indique que le dernier compte rendu ne peut pas être validé. En effet seulement 9 élus sur 23 étaient présents et donc le quorum non atteint pour les prises de décisions.

Du phoning a été effectué afin que les élus qui ne viennent plus ni en réunion ni sur les actions démissionnent. Une partie l'ont fait. A ce jour il reste 18 élus qui est le nombre minimum prévu par les statuts et ce soir 14 sont présents ; le quorum est désormais à 9.

Pour rappel tous les élus et membres associés doivent être licenciés.

Un point abordé le 6 septembre doit être remis au vote et concerne le litige financier entre le CD34 et l'ASBH lié au championnat du monde U20 et reprend ce qui a été déjà évoqué à savoir :

« Le président rappelle la genèse de ce dossier et plus particulièrement la création du COL et la décision de reverser aux clubs via les 3 CD 10% de la vente des tokens.

Sur le site de Béziers l'estimation de la somme à percevoir est de 16 000/18 000 euros. La somme versée par l'association de l'ASBH est de 2 500 euros, montant très largement en deçà de la prévision au motif que les différents membres du CD n'ont pas participé à la tenue des buvettes. Pour rappel un certain nombre étaient bénévoles FFR sur les différentes dates.



**Fédération Française de Rugby - Ligue Occitanie**  
**Comité départemental de**  
**Rugby de l'Hérault**  
Maison Départementale des Sports  
Zac Pierresvives – 66 Esplanade de l'égalité  
BP 7250 - 34086 Montpellier Cedex 4



Un rendez-vous a été demandé à l'ASBH par une partie des membres du bureau qui ont reçu une fin de non-recevoir. Lors de la dernière réunion de bureau, il a été proposé de ne pas donner de suites bien que le retour aux écoles de rugby ne soit pas celui prévu et que 3 clubs non prévus dans la convention entre le COL et l'ASBH aient perçu chacun plus de 7 000 euros. Une action contentieuse ne serait pas bonne pour l'image du rugby. Le comité directeur valide la proposition du bureau. »

G Tugas met la décision au vote : 1 abstention, 0 contre et 13 pour : décision adoptée.

**Ajout à l'ordre du jour :**

Néant

**Modifications des statuts :**

Compte tenu de ce qui a été présenté au point précédent, le président indique qu'une modification des statuts est nécessaire.

A ce jour compte tenu de l'ensemble des démissions et des personnes non licenciées le nombre d'élus et de 18 soit un quorum maintenant à 9.

Aucune marge de manœuvre n'est possible. Il serait opportun d'intégrer :

- Possibilité de donner un pouvoir à 1 élu
- D'écarter les élus qui ne viennent pas aux comités directeurs et/ou qui ne sont sur aucune action.
- Faire une élection partielle

Les électeurs étant les clubs, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée.

La question se pose de savoir le fait de comment candidater : par liste ou en candidature individuelle

Au niveau du calendrier il faudrait modifier la date du CD du mois de décembre en l'avançant d'au moins 15 jours avant l'AG financière.

Autre question : une AG électorale peut-elle suivre l'AG financière.

La juriste de la ligue qui a son bureau à la MOT de Narbonne a été saisi par le président sur l'ensemble de ces points et nous sommes toujours dans l'attente de son retour d'information.

La FFR doit proposer des statuts harmonisés aux CD mais aucune échéance n'est fixée, H Mondino a été contacté à ce sujet mais il n'a pas d'autre précision pour l'instant.

Au fil de la discussion il apparaît que sont susceptibles de démissionner :

- P Moissonnier qui redemande à ce que soit organisée une réunion avec la LOR et que selon ce qui en ressortira il prendra sa décision
- A Monar

Le président met au vote la décision de modifier les statuts : adopté à l'unanimité

**Comparaison CD34 et le comité du Languedoc :**

Le président souhaite faire part qu'actuellement une toute petite minorité d'élus passe à minima 3h30 par jour pour des missions du CD34, ce temps est beaucoup trop important et cela ne peut continuer ainsi.

Le CD34 n'est composé que de bénévoles, il n'a aucun salarié malgré les nouvelles missions qui sont venues se rajouter à la compétence sur la gestion des écoles de rugby.

Pour rappel le personnel salarié administratif du comité du Languedoc était de 3 personnes.

Un transfert a été fait vers la MOT de Narbonne via la LOR.

- O Mesnage : a été licencié
- G Rouan : assure la gestion des finances de la ligue et est positionnée à la MOT de Narbonne
- V Aranda : assure le secrétariat de la MOT. La remplaçante qui avait été recruté pour palier à son arrêt maladie est sous contrat à la MOT jusqu'au 31.12.2018
- Une juriste a été recrutée et est positionnée à la MOT de Narbonne

M Santa a proposé une aide sur de l'administratif ce qui est relativement complexe à mettre en place : impossible de faire traiter les mails, les coups de téléphone, les comptes rendus vu que la personne n'assiste pas aux réunions... L'objectif étant pour nous que cela n'engendre pas un travail identique voire supplémentaire.

Aucune proposition de tâches à confier n'émane des membres du comité directeur.

**Relations CD34 et ligue :**

La ligue nous sollicite énormément sur des demandes aussi diverses que variées.

Site internet : <http://www.cd34-rugby.com/index.php>

Email : [D34A@ffr.fr](mailto:D34A@ffr.fr)

Page Facebook : <https://www.facebook.com/ComiteDepartementalRugbyHerauld/>



**Fédération Française de Rugby - Ligue Occitanie**  
**Comité départemental de**  
**Rugby de l'Hérault**  
Maison Départementale des Sports  
Zac Pierresvives – 66 Esplanade de l'égalité  
BP 7250 - 34086 Montpellier Cedex 4



Le ressenti exprimé est une incompréhension face à des demandes qui pourraient être gérées directement par la ligue par exemple en utilisant le logiciel ovale au lieu de nous demander des tableaux avec la liste des clubs, les coordonnées...

Un sentiment d'être traité comme des salariés de la ligue et non pas comme des bénévoles du comité départemental est même évoqué, alors que l'on pourrait plutôt s'attendre à une écoute et une aide de la LOR.

A cela se rajoute des remontées du terrain sur des propos plutôt malveillants qui seraient tenus à notre égard.

Afin de crever l'abcès, il est proposé de mettre en place un rendez-vous avec la ligue et au moins A Doucet, M Santa et R Bes : la proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est rappelé que tous les CD sont différents, ont leur histoire que l'on ne peut pas gommer d'un revers de manche : certains ont des emplois aidés FFR, un budget de « base » différent, des subventions différentes...

JM Arazo, vice-président, prend la parole et demande qu'elle est la quote-part prise par la ligue sur les licences afin de comparer ce que les licenciés du CD34 peuvent apporter à la ligue et ce que « rend » la ligue au CD.

Le montant de 3 euros par licence est annoncé par P Arenas, vice-président, soit 3 x environ 10 000 licenciés cela donne 30 000 euros.

Le reversement par la ligue aux CD est pour tous de 5 000 euros fixes et 5 000 euros variables en fonction des résultats attendus par la ligue, à savoir que la liste des objectifs n'est pas encore formalisée.

Ce simple calcul porte effectivement à interrogation.

Le second point évoqué par JM Arazo, concerne la visio conférence discipline et pourquoi la ligue refuse aujourd'hui qu'elle ait lieu dans nos locaux pour les clubs hors LOR c'est à dire fédéraux et associations des clubs pro : aucune réponse ne peut être apportée.

#### **Point budget :**

Le président propose d'engager du compte association, que beaucoup appelle communément la réserve, la somme de 9 206 euros afin de pallier aux dépenses liées aux sélections, dépenses qu'il est difficile d'estimer.

T Houot, trésorier adjoint, demande si la ligue ne pourrait pas donner les dépenses enregistrées par le comité du Languedoc pour N-1.

Le président indique que cette demande a déjà été formulée mais qu'aucun retour ne lui a été fait.

Il rappelle aussi qu'il ne sera pas possible d'engager tous les ans la même somme du compte associatif.

Il propose aussi de nommer un superviseur des comptes. La ligue ne demande pas de validation des comptes par un commissaire aux comptes comme le faisait le comité du Languedoc mais un regard extérieur est toujours le bienvenu.

M Michel Bonafe, huissier honoraire, accepte bénévolement d'assurer cette tâche.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

G Tugas rappelle qu'aujourd'hui seulement une trésorerie est saisie et que la saisie de la comptabilité sera faite bénévolement par une de ses salariées, cela était fait préalablement par G Rouan du comité du Languedoc/

Il est rappelé que sur le budget les comités territoriaux ont des comptes à rendre à la FFR mais pas à la ligue.

Un élu pose la question de savoir qu'elle serait la position de la ligue au cas où un CD serait en déficit. Il est impossible de donner une réponse à cette question.

Les comptes du CD n'appellent pas d'observation et sont donc validés une nouvelle fois.

La validation lors du comité directeur du mois de septembre n'étant pas valide faute de quorum.

#### **Organigramme :**

Tous les postes de l'organigramme sont repris un à un afin que tous les élus et membres associés se voient confier au moins une tâche..

#### **Les commissions :**

##### Ecoles de rugby :

Les recensements par catégorie sont faits, il manque encore 2 écoles qui n'ont pas envoyé les engagements d'équipes : Vignes de Thau et RCPO

Les regroupements par secteur pour la 1<sup>ère</sup> phase en effectif réduit engendrent beaucoup de questions : certaines écoles trouvent qu'il y a trop d'enfants, d'autres pas assez...

La date de l'ORC est rappelée, c'est le 17 novembre à Béziers pour les garçons et à Névian (11) pour les filles.

Les élus et membres associés sont sollicités afin de se positionner sur les différents ateliers des 2 sites.

##### Scolaire :

S Palau indique que 109 classes, 45 sites et 2600/3000 jeunes sont concernés.

1 trousse sera donnée pour 1 pass rugby.

Site internet : <http://www.cd34-rugby.com/index.php>

Email : [D34A@ffr.fr](mailto:D34A@ffr.fr)

Page Facebook : <https://www.facebook.com/ComiteDepartementalRugbyHerault/>



**Fédération Française de Rugby - Ligue Occitanie**  
**Comité départemental de**  
**Rugby de l'Hérault**  
Maison Départementale des Sports  
Zac Pierresvives – 66 Esplanade de l'égalité  
BP 7250 - 34086 Montpellier Cedex 4



L Plantevin assurera la communication auprès des écoles des actions faites par Hérault sport, il sera aussi important de faire un retour de celle qui viennent et de celles qui ne viennent pas.

4 edr se sont manifestées pour qu'Hérault sport les associe, 3 des demandes ont été validées pour le moment.

Il appartiendra à la commission scolaire de quantifier le nombre de jeunes qui ont intégré les écoles de rugby par le biais de la mise en place de ces actions scolaires.

S Palau fera passer le calendrier H Sport afin de le diffuser.

**Divers :**

- Une subvention exceptionnelle CNDS vient d'être accordée pour un montant de 8 625 euros, elle permettra de financer une partie des actions de B Delrieux
- 2C2R : la ligue a mis en place un comité consultatif régional de rugby, un appel à candidature doit être fait. Le président demande si quelqu'un veut intégrer ce groupe ou si quelqu'un connaît une ou deux personnes susceptibles de l'intégrer. La réponse est négative pour les 2 questions. Le comité directeur donne pouvoir à G Tugas pour faire directement une proposition.
- P Moissonnier, demande aux collègues (à savoir JM Arazo, P Arenas et A Montariol) qui sont aussi membres de la ligue de bien vouloir essayer de faire partager nos difficultés à la LOR
- Il est à nouveau fait appel à candidature pour la commission féminine
- Il est demandé à A Montariol et P Arenas de prendre rendez-vous avec A Doucet comme cela a été évoqué précédemment. A Montariol préconise de faire une demande par courrier.
- L'assemblée financière aura lieu le 10 décembre 2018, les comptes y seront présentés pour validation.

L'ordre du jour étant épuisé le Président adresse ses remerciements à l'ensemble de l'équipe et clôture la séance à 21h10

Le Président

Le secrétaire général

Gérard TUGAS

Myriam Montagné